

Les langues régionales s'invitent dans le débat sur la ratification du traité européen



LE MONDE | 15.01.08 | 14h05

Les défenseurs des langues régionales souhaitent saisir l'occasion de la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité européen de Lisbonne pour permettre à la France d'adhérer à la Charte européenne des langues régionales, signée le 7 mai 1999.

Deux amendements au projet de loi constitutionnelle discuté à l'Assemblée nationale à partir du mardi 15 janvier ont été déposés, portant sur le même objet : lever l'obstacle de la ratification de la charte. Le premier émane d'une cinquantaine de députés de l'UMP. Rédigé à l'initiative de Marc Le Fur (UMP, Côtes-d'Armor), il réunit les signatures de la plupart des élus de la majorité bretons - parmi lesquels Pierre Méhaignerie -, alsaciens, corses, catalans... Le PS propose également un amendement, porté par les deux députés du Finistère Marylise Lebranchu et Jean-Jacques Urvoas.

□ Durant la campagne présidentielle, le Béarnais François Bayrou (MoDem, Pyrénées-Atlantiques) s'était également prononcé pour la ratification de la Charte.

Patrick Roger

Article paru dans l'édition du 16.01.08